

De la jungle au marché structuré : AFNOR mobilise la filière métavers en quête de repères

Un métavers ; des technologies dominantes. Les Européens ont leur mot à dire ! Mercredi 22 février, Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications, et Franck Lebeugle, directeur des activités de normalisation d'AFNOR, ont lancé au niveau national la commission de normalisation visant à définir la stratégie française en matière de métavers et mettre en ordre de marche une filière encore embryonnaire.

S'engager dans un processus de normalisation volontaire, c'est mettre en place, avec le plus grand nombre d'acteurs, les conditions favorables au développement d'un marché, d'une technologie, en posant un cadre de confiance, un langage commun et des processus interopérables. Tous les acteurs - éditeurs, opérateurs, exploitants, fabricants, mais aussi régulateurs des données, associations de protection de consommateurs - sont ainsi appelés à rejoindre la nouvelle commission sur le métavers hébergée par AFNOR pour rédiger les normes volontaires.

Objectif confiance, sécurité, interopérabilité

Désigné parfois comme successeur d'Internet, le métavers est en passe de modifier profondément les interactions sociales, les identités dans le champ numérique, les interactions marchandes, les habitudes de consommation, voire le rapport des usagers aux espaces publics. Il se heurte également à des questions éthiques et juridiques. *« J'attends de la commission AFNOR qu'elle permette d'écrire les standards de demain, au nom de la France »,* a annoncé Jean-Noël Barrot. *« Faire en sorte que notre voix porte dans les enceintes de normalisation internationale est d'une importance stratégique fondamentale. Nous avons déjà perdu des batailles industrielles, faute d'avoir su participer à l'élaboration de ces normes en amont. Conformément à la volonté du président de la République, il doit en aller différemment, désormais, pour construire des métavers européens garants de notre souveraineté technologique et culturelle, et respectueux de nos valeurs démocratiques. »*

Le ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications a ajouté que *« le développement de ces univers immersifs proposant des expériences sonores, visuelles et tactiles de haute qualité doit aller de pair avec l'établissement de standards qui soient les plus ouverts et interopérables possibles. La normalisation volontaire aura un rôle majeur à jouer pour répondre aux questions de compatibilité des technologies et des équipements, de gestion des identités numériques, et de capacité d'accès à ces univers immersifs pour l'ensemble de nos concitoyens ».*

- Comment bâtir un métavers responsable, durable, éthique à tous les niveaux ?
- Comment assurer l'interopérabilité des diverses technologies ?
- Comment s'appuyer sur toutes les initiatives lancées sur ce concept ?

En réponse à ces questions, définir un cadre de confiance devient nécessaire. C'est l'enjeu des travaux d'élaboration des normes volontaires qui seront co-construites à la suite de la concertation, au sein de la commission de normalisation métavers, que ce soit au niveau européen ou international.

Les normes de demain s'écrivent aujourd'hui

3 millions d'euros levés par une start-up proposant un métavers version no-code, 4 millions par un fabricant de casques de VR, 14 millions d'euros par des éleveurs de chiens virtuels... A l'heure où les levées de fonds se multiplient, les acteurs français doivent contribuer aux travaux internationaux de définition des normes. *« L'alignement entre technologies, fabricants, distributeurs, exploitants et utilisateurs n'est pas encore une réalité. Les acteurs français ne peuvent laisser d'autres définir à leur place - ou pire, sans eux - ce que seront les normes internationales. C'est ce à quoi le commissaire européen au marché intérieur Thierry Breton, a appelé de ses vœux en présentant la nouvelle stratégie européenne de normalisation, il y a un an, commente Franck Lebeugle, directeur des activités de normalisation d'AFNOR. La France dispose des atouts nécessaires pour prendre des initiatives fortes, avec quelques pépites à accompagner dans ces travaux internationaux. »* AFNOR portera les travaux français au niveau européen via le CEN-CENELEC, puis à l'international à l'ISO et à l'IEC, l'organisation de normalisation internationale des électrotechnologies.

A propos d'AFNOR Normalisation

Mobilisée en faveur d'une économie durable, l'AFNOR (Loi 1901) pilote le système français de normalisation et agit pour la création d'un langage commun et l'interopérabilité des filières d'excellence. Elle fédère ceux qui veulent développer un secteur dans les meilleures conditions et réunit autour d'eux toute la chaîne de valeur. Ensemble, ils définissent les principes directeurs d'une activité et élabore des normes, partagées et adoptées sur une base volontaire. Près de 20 000 représentants d'entreprises, d'associations, de fédérations et de l'Etat participent chaque année à cet exercice de co-construction. Un outil indispensable pour favoriser le progrès et faire rayonner l'innovation tricolore, puisqu'AFNOR représente la France dans les instances de normalisation européenne (CEN-CENELEC) et internationale (ISO). Franck Lebeugle est le directeur des activités de normalisation d'AFNOR. Service presse : Anne-Lise François - 01 41 62 85 55 – presse@afnor.org